

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/11/2024 - 42133 - 2023 B 08452 - 843 936 386 - A.J ASCENSEUR

4213) 27 NOV 2024

COMPTES ANNUELS

2023

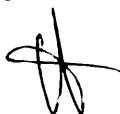
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SARL A.J. ASCENSEUR

113 Cité Montillet
93150 BLANC MESNIL

Siret : 84393638600021

Certifié conforme à l'original



Khesys audit et conseil
S.A S au capital de 6000.00 € RCS PARIS
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile de France

95 BLD BERTHIER 75017 PARIS

Désignation de l'entreprise SARL A.J. ASCENSEUR				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 113 Cité Montillet 93150 BLANC MESNIL					
Numéro SIRET* 8 4 3 9 3 6 3 8 6 0 0 0 2 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/12/2023	
ACTIF					
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		010	012	
	incorporelles	Fonds commercial*	014	016	
		Autres*			2 000
	Immobilisations corporelles*		028	030	80 704
	Immobilisations financières* (1)		040	042	900
Total I (5)			044	048	33 211
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	30 000
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	5 100
		Autres* (3)	072	074	6 514
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086	33 231
		Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II		096	098	74 846
	Total général (I + II)		110	112	108 057
PASSIF				Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		100
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		65 476
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		16 359
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		82 936
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		4 135
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169		20 985
	Comptes courants d'associés		173		
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		25 120	
Total général (I + II + III)		180		108 057	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 971
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Exercice N clos le
31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210		
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons intracommunautaires		215		214		
				217		218	230 174		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires.)						222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	165	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	230 339	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	609	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	31 926	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 295			244	2 609	
	Rémunérations du personnel*						250	119 666	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	40 689	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI))		255				254	16 393	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259				262	3	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)							264	211 898
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	18 441	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280		
	Produits exceptionnels					(IV)	290		
	Charges financières					(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300	2 081	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	16 359
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1. le déficit comptable col. 2		312	16 359	314			
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cples-clis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	1 422	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))				249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. septies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44. septecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	17 781	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356						
	Déficits antérieurs reportables : * 50 616 dont imputés sur le résultat :				360	17 781			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372					

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.J. ASCENSEUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 108 057 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 16 359 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				2 000
Immobilisations corporelles	110 320	2 972	2 276	111 016
Immobilisations financières	900			900
Total		2 972	2 276	113 916
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	65 929	17 052	2 276	80 705
Immobilisations financières				
Total	65 929	17 052	2 276	80 705
ACTIF NET				33 211

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 972		2 972
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 972		2 972
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 276		2 276
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 276		2 276

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 515 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	900		900
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 100	5 100	
Autres	6 515	6 515	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	12 515	11 615	900

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 25 121 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 136	4 136		
Dettes fiscales et sociales	20 985	20 985		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	25 121	25 121		

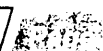
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 176
Dettes provis. pr congés à payer	11 763
Charges sociales s/congés à payer	4 669
Total	17 607



AJ ASCENSEUR
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 113 Cité Montillet (93150) LE BLANC MESNIL
RCS BOBIGNY B 843 936 386

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Associés qui s'est tenue le 29 Juin 2024, au siège social, a approuvé l'affectation des résultats de l'exercice proposé par le Gérant et a voté la résolution suivante

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 16.359 euros au compte « Autres Réserves ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

Certifié conforme à l'original

